



Association Pour l'Aide au
Handicap au sein du
ministère des Finances

L'APAHF EN ACTION

revue de l'association - n°6
février à septembre 2018



Chères amies, chers amis,

Le cinquième numéro de la revue de l'association relatant notre Journée d'étude anniversaire du 19 octobre 2017, a visiblement enchanté nos lectrices et lecteurs. Si j'en juge par vos retours élogieux, vous avez été très nombreux à apprécier de pouvoir lire ou relire les passionnants échanges de nos brillants intervenants qui ont abouti à de si riches débats et à une journée si belle.

Bonne nouvelle ! La magnifique Journée d'étude 2018 du 5 octobre dernier, fera également l'objet d'un prochain numéro dédié de notre revue.

Pour l'heure, il me paraissait important de démontrer que dans l'intervalle (entre février et septembre 2018), l'APAHF est demeurée active, déterminée et combative. Le handicap n'est pas de ces sujets que l'on peut laisser "hiberner" le temps d'une saison. Il convient sans cesse de remettre l'ouvrage sur le métier et de veiller à ce qu'il ne soit jamais oublié.

Vaste défi, complexe mais passionnant que l'APAHF accepte de relever quotidiennement depuis plus de 30 ans, pour vous et avec vous.

Bonne lecture !

Sébastien HUMBERT,

Président de l'APAHF

Retrouvez les 10 mesures en faveur des personnes en situation de handicap, annoncées par le Gouvernement le 25 octobre dernier, sur notre site www.apahf.org

IMMEUBLE ATRIUM
5 PLACE DES VINS DE FRANCE
BP 173
75573 PARIS CEDEX 12

TEL : 01.53.44.20.19
MEL : contact@apahf.org

Au sommaire de ce numéro...

- 1 - Les rêves de Lucie - **MASFIP**
- 2 - Le handicap psychosocial
- 3 - La BFM partenaire de l'**APAHF**
- 4 - Dossier spécial l'**ATSCAF**
- 5 - L'**APAHF** à l'Assemblée Nationale
- 6 - Le cross de Bercy, édition 2018
- 7 - La journée d'**ADVOCACY France** sur la santé mentale
- 8 - L'Assemblée générale 2018 de l'**APAHF**
- 9 - L'**APAHF** en région
- 10 - L'**APAHF** en bref

Les rêves de Lucie - MASFIP

Votre enfant, adhérent de la MASFIP, âgé de 7 à 18 ans et en situation de handicap, a un rêve : la MASFIP peut le lui offrir.

En effet Madame Simone Lucie GODART, en remerciement de l'accompagnement réalisé par la Mutuelle auprès de sa fille, a légué à la MASFIP une partie de ses biens.

La MASFIP a fait le choix d'utiliser ce legs dans un autre cadre que celui des allocations existantes. Elle a de ce fait cherché comment utiliser les fonds recueillis.

Réaliser le rêve d'un enfant est une action merveilleuse au vu du bien-être apporté à l'enfant et à sa famille.

C'est pourquoi la MASFIP a décidé de consacrer ce legs, à la réalisation des rêves d'enfants adhérents en situation de handicap, Madame GODART ayant conditionné son legs à une utilisation au profit des adhérents en situation de handicap.

Pour faire une demande, vous pouvez vous rendre sur le site de la MASFIP <http://www.masfip.fr> ou contactez le conseiller mutualiste MASFIP en charge de votre département.

Afin de préserver l'effet de surprise, votre enfant doit ignorer votre initiative.

Les rêves de Lucie

En 2019, la MASFIP
réalise le rêve d'enfants adhérents
en situation de handicap

Dossiers à retirer auprès de votre conseiller mutualiste
ou en téléchargement sur www.masfip.fr

 www.masfip.fr

Le handicap psychosocial

L'APAHF a décidé de donner la parole à une militante en situation de handicap "psy". Préparez-vous à recevoir "une grande claque" tant son témoignage s'avère touchant et criant de vérité!

Le handicap psychosocial en France : Une reconnaissance problématique et des droits bafoués

Par Pink Belette

Dans cet article, je souhaite exprimer un regard personnel en tant qu'usagère de la psychiatrie, plutôt qu'en tant que membre de telle association ou de tel collectif, ou encore de telle catégorie socio-professionnelle. Je remercie néanmoins l'association APAHF de m'offrir l'opportunité de m'exprimer.

J'ai joint en annexe une liste d'associations et initiatives alternatives qui peuvent être utiles à toute personne concernée.

En effet, je fais probablement partie du groupe le plus stigmatisé et le plus invisibilisé dans la représentation des personnes handicapées : le handicap psychosocial. Pourtant, les troubles qui le sous-tendent sont la première cause d'invalidité en France.

Une reconnaissance problématique

Parent pauvre s'il en est, force est de constater que le handicap psychosocial n'est pas "sexy". Pas d'équipe handisport, pas d'exemple de guérison ou de réussite exceptionnelle malgré le handicap, pas de figure de proue éminente (à l'exception peut-être d'une ou deux personnes autistes à haut fonctionnement qui ont réussi à échapper à la psychiatrie), très peu d'associations qui ont, pour la plupart, une présence marginale car très peu représentées dans les politiques les concernant, et pour ainsi dire aucune présence médiatique des usagers eux-mêmes, hormis des faits divers mentionnant le cas de tel "dangereux schizophrène"...

Dans le regard des gens, un trouble tel que la schizophrénie ou une bipolarité est au mieux une maladie mentale, au pire une tare (d'origine génétique, quoique cela n'ait jamais été prouvé).

On nous sert et nous ressert la théorie du déséquilibre chimique dans le cerveau voire d'une dégénérescence neurologique (non-prouvée), qui ne serait gérable que par un traitement médicamenteux à vie qu'on ne pourrait jamais arrêter (l'idéologie du "malade captif")...

Cette théorie est par ailleurs très contestée outre-atlantique (voir l'excellent site <https://www.madinamerica.com/> qui publie des articles d'éminents professionnels et de survivants de la psychiatrie).

On oublie que les personnes atteintes de troubles psychiques sont bien plus souvent victimes qu'auteurs de violences. Que ce sont des personnes traumatisées, vulnérables et précaires. Que ce sont des facteurs psychosociaux qui sont, en réalité, à la base d'un handicap psychosocial (comme son nom l'indique), et que celui-ci se "transmet" au sein des familles atteintes parce que celles-ci se trouvent dans un engrenage de détresse psychosociale.

On oublie que les troubles psychiques ne sont pas une "réaction inadéquate" à des souffrances qui peuvent être multiples, et qui sont par ailleurs tristement banalisées et passées sous silence (comme les violences sexuelles, en particulier dans l'enfance). Au contraire, selon un consensus entre d'éminents psychologues américains, la psychose est une réponse normale à une situation anormale.

La doctrine de la "santé mentale" que l'on nous impose en France (et ailleurs) veut qu'il y ait d'un côté le "sain", et de l'autre côté le "pathologique", ce qui, en y regardant de plus près, est également un mythe. On fait une dichotomie de type sanitariste entre le psychologique et ce qui relève de la psychiatrie, comme s'il y avait un "point de non-retour" dans l'évolution de ce qui devient tout à coup la "maladie", à partir de laquelle il n'y aurait rien à faire pour la personne, à part la "traiter" avec des psychotropes puissants qui modifient une personnalité considérée comme défaillante. L'efficacité à long-terme de ceux-ci est par ailleurs de plus en plus contestée (voir les travaux du professeur Peter Gøtzsche, chercheur danois, qui met en exergue notamment la nocivité des psychotropes).

Aux antipodes de cette théorie se trouve l'approche finlandaise de l'Open Dialogue: cette approche systémique consiste essentiellement en une thérapie "dialogique" intensive avec une équipe pluridisciplinaire, incluant les membres de la famille (à la demande du patient). Cette approche est sur une base entièrement libre, et inclut une médication uniquement avec le consentement éclairé de la personne.

Les résultats sont là : au bout de 7 ans, 90% des personnes diagnostiquées avec une schizophrénie sont considérées comme guéries et arrivent à se passer totalement de psychotropes. L'Open Dialogue est également exporté avec succès dans d'autres pays avec le même succès (<http://open-dialogue.net/?lang=fr>).

Ce qui prouve que personne ne devrait être considéré.e comme étant au delà d'une aide humaine, d'un soutien psychologique, et qu'il est important que sa souffrance soit entendue, reconnue, validée...

Beaucoup affirment également qu'il y a toujours un sens à une maladie, a fortiori psychique.

L'exemple des maisons Soteria et Esalen en Amérique et ailleurs montre également qu'il y a tout un travail à faire sur ses expériences (par exemple de type mystique), mais que le travail en vaut la peine, comme le plaide le psychiatre Stanislav Grof qui a fondé la psychologie transpersonnelle et fait trente ans de recherches sur les états modifiés de conscience. Beaucoup de personnes ont ainsi trouvé leur épanouissement personnel et sont sortis du système psychiatrique après un ou plusieurs épisodes dits "psychotiques", comme en témoignent les films "Emerging Proud" et "Crazywise", ainsi que les documentaires de Daniel Mackler.

La Convention pour les Droits des Personnes Handicapées de l'ONU : Vers un paradigme humaniste ?

A l'opposé du modèle bio-médical actuel qui est descendant et paternaliste, la CDPH demande à prendre en compte de façon ascendante les besoins réels des personnes, quel que soit leur handicap.

Au lieu d'un paradigme sanitariste, on peut donc en toute légitimité envisager un paradigme humaniste, dans lequel s'inscrit résolument la CDPH de l'ONU, ratifiée par la France en 2009, mais qui est malheureusement, à l'heure actuelle, non-invocable dans les cours de justice...

En effet, la réalité du "terrain", en France, est toute autre...

Le film documentaire "12 Jours" de Raymond Depardon dépeint le déprimant parcours de personnes psychiatisées, obligées maintenant, depuis 2013, à comparaître dix minutes

Le handicap psychosocial...

devant le Juge des Libertés et de la détention (JLD). En effet, on assiste à un dialogue de sourds entre un(e) juge qui n'est là que pour statuer si l'hôpital a interné le ou la patiente en bonne et due forme et la personne dont les droits fondamentaux à refuser tout traitement ont été bafoués.

Concrètement, le JLD "libère" entre 5 et 8% des patients, alors qu'on a pu observer une hausse de 50% des soins sous contrainte depuis la Loi Bachelot en 2011 selon la HAS.

Depuis cette loi, les personnes psychiatriquées peuvent également être sujettes à des soins sous contrainte en ambulatoire, c'est à dire une fois sorties de l'hôpital et ce, indéfiniment, jusqu'à ce qu'un(e) juge les « libère », les hôpitaux et psychiatres de secteur se déchargeant ainsi volontiers de leur responsabilité à l'égard des patients involontaires.

L'APAHF s'est engagée récemment aux côtés de l'ENUSP et du collectif informel Prohibition Absolue dans la signature d'une lettre s'opposant au projet de protocole additionnel à la Convention d'Oviedo du Conseil de l'Europe. Ce projet consiste, ni plus ni moins, à légaliser les soins sous contrainte à l'échelle européenne, sous couvert de "protection des Droits de l'Homme", de "limitation des abus" (comme l'internement forcé, la contention, l'isolement ou le surdosage médicamenteux), et de "réglementation" de ladite contrainte (<https://www.coe.int/fr/web/bioethics/psychiatry/about>).

Ce projet est en totale contradiction avec la CDPH de l'ONU, en violation des articles suivants: (<http://www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-f.pdf>)

- Article 5 : Égalité et non-discrimination
- Article 12 : Reconnaissance de la personnalité juridique (pas de prise de décision substitutive)
- Article 14 : Liberté et sécurité de la personne (en aucun cas l'existence d'un handicap ne justifie une privation de liberté)
- Article 15 : Droit de ne pas être soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
- Article 16 : Droit de ne pas être soumis à l'exploitation, à la violence et à la maltraitance
- Article 17 : Protection de l'intégrité de la personne (toute personne handicapée a droit au respect de son intégrité physique et mentale sur la base de l'égalité avec les autres).
- Article 19 : Autonomie de vie et inclusion dans la société (la Rapporteuse Spéciale s'est clairement exprimée sur la nécessité de désinstitutionnalisation)
- Article 21 : Liberté d'expression et d'opinion et accès à l'information (ce qui n'est pas le cas actuellement)

En court-circuitant sciemment la CDPH, il créerait, s'il est ratifié par la France, un grave précédent au niveau juridictionnel puisque le droit international doit prévaloir sur le droit national. L'ONU a demandé le retrait pur et simple du projet. Le Portugal et la Bulgarie ont déjà annoncé qu'ils ne signeraient pas ce protocole, et plusieurs ONG et associations d'usagers dont l'ENUSP, Santé Mentale Europe, Autisme Europe, Inclusion Europe, European Disability Forum, International Disability Alliance et Human Rights Watch se sont exprimés devant le comité DH-Bio du Conseil de l'Europe à Strasbourg le 9 Octobre dernier, avec la Rapporteuse Spéciale de l'ONU pour les Droits des Personnes Handicapées. Considérant que « la coercition est l'inverse du soin », elles ont évoqué notamment l'aspect discriminatoire des soins forcés et de la prise de décision substitutive (curatelle/tutelle) et ont insisté sur le fait que ce projet s'inscrit dans un paradigme obsolète.

Les citoyens sont invités à taguer @coe sur Twitter en se ralliant sous le hashtag #withdrawOviedo.

En conclusion

Je tiens à exprimer mon sentiment d'indignation face à un système qui me considère comme une sous-citoyenne. On m'a affirmé maintes et maintes fois que, à partir du moment où j'étais en soins sous contrainte, je "perdais mes droits", outre les maltraitements et mortifications que j'ai subies en psychiatrie.

Effectivement, mes droits à la personne ont été aliénés gravement, puisqu'il s'agit de l'accès à mon corps et l'accès à mon psychisme, donc de mon intégrité et de ma liberté de pensée.

La psychiatrie a été pour moi une aliénation et une retraumatisation, ainsi qu'une véritable mort sociale.

Ce sentiment d'être dépossédée de moi-même, clandestine de ma propre vie, s'est encore aggravé depuis l'existence de la base de données "Hopsyweb", qui consigne toutes les personnes en soins sous contrainte et permet de les "tracer" au niveau national.

J'ajouterai qu'avec les psychotropes, qui représentent pour moi et beaucoup d'autres personnes une "torture" (reconnue comme telle par l'ONU en vertu de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants), ainsi qu'une altération de la conscience et une incapacitation au niveau cognitif, on fabrique littéralement des personnes handicapées à vie, infantilisées jusque dans leur gestion personnelle et leur citoyenneté (placement quasi-systématique sous curatelle ou même sous tutelle).

Pink Belette

ANNEXE : Liste (non-exhaustive) des associations et initiatives alternatives militant pour les droits des personnes psychiatisées, d'information et/ou de soutien aux usagers

- ENUSP (European Network of Users and Survivors of Psychiatry) <http://enusp.org/>
- Mental Health Europe (Santé Mentale Europe) <https://mhesme.org/>
- EDF (European Disability Forum) <http://www.edf-feph.org/>
- International Disability Alliance <http://www.internationaldisabilityalliance.org/>
- Advocacy France <https://www.advocacy.fr/>
- Conseil Français des Personnes Handicapées pour les Questions Européennes <http://www.cfhe.org/>
- Human Rights Watch <https://www.hrw.org/fr>
- Autisme France <http://www.autisme-france.fr/>
- Inclusion Europe <http://www.inclusion-europe.org/childrights4all/fr>
- Collectif francophone pour la Prohibition Absolue <https://absoluteprohibition.org/>
- Collectif Contrast <https://contrastcollectif.wordpress.com/>
- Collectif vérité et justice pour Nathalie <http://cvjn.over-blog.com/>
- Blog Dé-psychiatriser <http://depsychiatriser.blogspot.com/>
- Blog Zinzizine <http://www.zinzizine.net/>
- Blog Comme des fous <https://commedesfous.com/>
- Projet Icarus <https://icarus.poivron.org/>
- Intervoices <http://www.intervoicesonline.org/tag/france>
- Association Harcelons-les ! <http://harcelons-les.over-blog.com/>
- Union Nationale GEM France (UNGF) <https://www.facebook.com/ungf.net/>



Le handicap psychosocial...

- Réseau d'Entendeurs de Voix France <http://revfrance.org/>
- Collectif National des Victimes de la Psychiatrie (CNVP) <http://www.cnvp84.fr/>
- Collectif l'Humain Visible
https://www.youtube.com/channel/UCQ1UotP7e2Boz8K_RX6IErA
- Collectif des 39 contre la nuit sécuritaire <http://www.collectifpsychiatrie.fr/>
- CRPA (Cercle de Réflexion et de Proposition d'Actions sur la Psychiatrie)
<https://psychiatrie.crpa.asso.fr/>
- Groupe Information Asiles (GIA), <http://groupeinfoasiles.org/>
- Neptune <https://www.forumpsy.net/>
- Fnapsy <http://www.ch-maison-blanche.fr/Usagers/Associations-d-usagers/FNAPSY>
- Humapsy <https://humapsy.wordpress.com/>
- Utopsy <http://utopsy.fr/>
- Lieu de Répit <https://ldrmarseille.wordpress.com/>
- MARSS (Mouvement d'Action pour le Rétablissement Sanitaire et Social)
<http://www.marssmarseille.eu/activites-de-soins/accueil-de-crise>
- COFOR <https://www.santementale.fr/formation/organismes/cofor.html>
- UNAFAM <http://www.unafam.org/>

Exemple pour un Prêt BFM Liberté⁽¹⁾ de 2 000 € sur 12 mois : taux débiteur annuel fixe de 0,99 %, soit un TAEG fixe de 1 %. Mensualités de 167,56 € (hors assurance DIT⁽²⁾ facultative). **Montant total dû : 2 010,72 €** (sans frais de dossier et hors assurance DIT⁽²⁾ facultative).

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT⁽²⁾ facultative, cotisation de 0,57 € par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT facultative : 6,84 €, soit un TAEA (taux annuel effectif de l'assurance) de 0,63 %, non inclus dans le TAEG du prêt. Conditions en vigueur du 01/09/2018 au 31/10/2018. Pour un prêt d'une autre durée et/ou montant, voir conditions en agence Société Générale.

FABIEN, AGENT DU SECTEUR PUBLIC, ACCOMPAGNE LES AUTRES AU QUOTIDIEN MAIS AUJOURD'HUI, IL VEUT ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS SES PROJETS DE RENTRÉE



Pour Fabien et tous
les agents du secteur public

PRÊT | **1%**
BFM LIBERTÉ⁽¹⁾ | **TAEG fixe**

Hors assurance DIT⁽²⁾ facultative,
pour une durée de 6 à 12 mois, à partir de 1 500 €.
Taux en vigueur du 01/09/2018 au 31/10/2018.



**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**
LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

RETROUVEZ-NOUS SUR BFM.FR ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE



**SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

La BFM partenaire de l'APAHF

"LA BANQUE FRANÇAISE MUTUALISTE"... PROFIL D'UNE BANQUE DIFFÉRENTE

La Banque Française Mutualiste est la banque des agents du secteur public. Créée en 1986 à l'initiative des mutuelles de la Fonction publique, son sociétariat est composé exclusivement de mutuelles dont elle ambitionne de servir la stratégie de développement.

La Banque Française Mutualiste propose aux adhérents de ses mutuelles, et plus largement à l'ensemble des agents du secteur public, une offre de prêts et d'épargne assortie de conditions attractives.

POUR ACCOMPAGNER LES AGENTS DU SECTEUR PUBLIC À CHAQUE ÉTAPE DE LEUR PROJET DE VIE

UNE BANQUE QUI A L'EXPERTISE DU SECTEUR PUBLIC

La connaissance de son secteur de référence et plus largement des spécificités et des besoins des agents du secteur public, confère à la Banque Française Mutualiste une expertise incontestable pour leur proposer des produits bancaires adaptés.

La Banque Française Mutualiste a la volonté de prendre en compte chacun de ses clients, en ce qu'il a d'unique, tout en gardant à l'esprit les grands enjeux de l'ensemble de la communauté du secteur public.

Elle est aussi particulièrement attentive à la valorisation des services publics et de leurs agents dans ce qu'ils ont de plus noble.

Elle est solidaire de son secteur de référence et de ses membres en assurant une présence et des actions concrètes au plus près de tous les agents, clients ou non de la banque.

UNE BANQUE UNIQUE PAR SON ORIGINE MUTUALISTE

Créée par des mutuelles de la Fonction publique, la Banque Française Mutualiste est la seule banque en France dont le sociétariat est exclusivement composé de mutuelles.

Depuis sa création, la Banque Française Mutualiste s'appuie sur le réseau Société Générale pour la métropole et d'autres partenaires bancaires pour les DOM, afin de distribuer son offre.

LA BANQUE DES AGENTS DU SECTEUR PUBLIC

Son partenariat avec Société Générale permet aux clients de bénéficier de 2 banques en 1 ! Les agents du secteur public peuvent ainsi accéder aux produits* et services avantageux de la Banque Française Mutualiste pour concrétiser leurs projets, ainsi qu'à l'ensemble de la gamme de solutions bancaires Société Générale. **UNE GAMME DE PRÊTS, UN LIVRET D'ÉPARGNE ET UNE OFFRE IMMOBILIÈRE.**

UN ACTEUR ENGAGÉ DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La Banque Française Mutualiste s'engage activement dans la prévention financière des agents du secteur public. Elle se mobilise avec ses partenaires bancaires et institutionnels (mutuelles sociétaires, associations, fédérations...) pour les sensibiliser aux risques financiers.

La Banque Française Mutualiste mène également des actions dans la lutte contre le mal-endettement et le surendettement. Elle est ainsi partenaire depuis de nombreuses années de CRESUS, association engagée depuis plus de 20 ans dans l'aide aux personnes en difficulté financière, en situation de surendettement ou d'exclusion bancaire.

ENRICHIR L'ACTION SOCIALE

La Banque Française Mutualiste propose à tous les acteurs du secteur public de développer, en direction de leurs ressortissants, des prêts à vocation solidaire et de l'épargne, complémentaires à leur propre action sociale en cas de :

Mobilité dans le cadre de la vie professionnelle, Acquisition ou équipement d'un logement, retraite, éducation...

SOUTENIR LES VALEURS ASSOCIATIVES

La Banque Française Mutualiste apporte aux associations du secteur public un accompagnement en matière de soutien financier, tant pour elles-mêmes que pour leurs adhérents.

CONTACTEZ-NOUS

Du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 14h appel non surtaxé
0 987 980 980 ou sur **bfm.fr**

RETROUVEZ-NOUS SUR BFM.FR ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE



Dossier spécial : l'ATSCAF...

...PARTENAIRE DE L'APAHF

En cette année 2018, les réseaux de l'ATSCAF, que ce soit la Fédération, les associations locales, les Présidents, les Délégués régionaux ont pu être sensibilisés au travail remarquable que fait l'APAHF, une association toujours en action.

Comme le rappelle mon homologue et ami Sébastien HUMBERT, nous nous retrouvons dans des valeurs communes où le partage et l'émotion jouent aussi un grand rôle.

Ce fut, je le crois, un enrichissement mutuel et nous nous attacherons à entretenir les liens ainsi tissés pour aller toujours plus loin dans le service rendu à nos adhérents.

François CLINET, Président de l'ATSCAF Fédérale

L'APAHF n'a de cesse d'enrichir ses partenariats et elle peut être particulièrement fière et heureuse de celui qui a certes toujours existé mais qui a incontestablement connu un renouveau en 2018 : le partenariat qui nous lie à l'ATSCAF.



Le 2 février : rencontre très chaleureuse entre François CLINET (Président de l'ATSCAF Fédérale) et Sébastien HUMBERT, accompagné de Christine DUPUY (Administratrice et Déléguée du 93) et Jean-Claude CALIF (Délégué du 75). Certaines rencontres semblent évidentes tant le courant passe instantanément et tant les points d'accord sont nombreux. Celle du 2 février 2018 en fut la parfaite illustration. A cette occasion, François CLINET a confirmé que l'ATSCAF offrirait désormais et de manière pérenne, un séjour à l'un(e) des gagnant(e)s de notre tombola annuelle. Un grand merci à l'ATSCAF pour son généreux soutien.

Le 23 mars : c'est dans une atmosphère conviviale, amicale et joyeuse que Sébastien HUMBERT a été convié au Congrès commémorant dignement les 70 ans de l'ATSCAF. Dans un Centre de conférence Pierre MENDES-FRANCE comble, ont notamment été retracées avec émotion, les sept décennies d'aventure de l'association, rendant ainsi hommage à son fondateur René BEDENNE, alors récemment disparu.

Sébastien HUMBERT et Bruno MORCEAU, responsable ATSCAF 86 et adhérent de l'APAHF.



Le 10 avril : l'APAHF a été invitée à s'exprimer à l'occasion du Séminaire des Présidents des comités locaux de l'ATSCAF. C'est donc avec joie que Sébastien HUMBERT s'est rendu au magnifique centre ATSCAF de Méribel, afin de présenter l'APAHF et son action. Merci à celles et ceux qui ont réservé le meilleur accueil à notre association et qui auront permis de faire de cette rencontre, une véritable réussite.

Juin : François CLINET nous a fait l'amitié de participer à notre Assemblée Générale le 21 juin dernier et a tenu à s'exprimer quant aux valeurs communes de respect, de tolérance et de solidarité, qui animent nos belles associations. C'est également par son aimable entremise que l'APAHF a eu les honneurs du "Gros plan" d'ASV, la revue de l'ATSCAF. Article qui quelques jours plus tard était reproduit dans L'essentiel (la lettre d'information électronique du Ministère diffusée aux 145 000 agents des administrations financières). Un grand merci à M. Geoffrey DIFFERDANGE sans qui ce formidable "coup de pouce" à notre notoriété n'aurait pas été possible.



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



L'APAHF à l'Assemblée nationale



Visite de la salle des fêtes de l'Hôtel de LASSAY, résidence officielle du Président de l'Assemblée Nationale

Notre premier rendez-vous à l'Assemblée Nationale,

A son arrivée à la Présidence de l'association, Sébastien HUMBERT avait indiqué qu'avant de songer à prendre des rendez-vous avec les élus et responsables politiques, l'APAHF devait prioritairement se focaliser en interne sur le renforcement de ses fondements. Solidifier son essentiel pour ensuite mieux se tourner vers l'extérieur.

Ainsi, outre les partenariats qui évoluent et se multiplient, nous devons également faire fructifier les contacts pris à l'occasion des élections de 2017.

Le 29 mars 2018, Sabine TITAUD et Sébastien HUMBERT ont donc été reçus au Palais BOURBON par le Député Xavier PALUSZKIEWICZ (LREM). L'occasion pour eux d'échanger et d'alerter sur les difficultés identifiées par notre association et qui impactent tant les personnes en situation de handicap que les parents d'enfants en situation de handicap.

Un grand merci à Dany LEMOINE, dont l'intervention fut décisive dans l'obtention de ce rendez-vous, première nous l'espérons, d'une longue et constructive série de rencontres.

Le Cross de Bercy, édition 2018

Cette année encore, l'APAHF a pris part au traditionnel Cross de Bercy. En tant que l'une des vitrines du Ministère et gage important de visibilité pour notre association, le Conseil d'Administration a décidé de renouveler en 2018, la Convention de partenariat liant l'APAHF au CSMF, organisateur du Cross. C'est sous un soleil radieux et dans une ambiance toujours festive que Mélissa MANCO, Christelle LOUISON et Sébastien HUMBERT ont participé à cette belle édition du Cross de Bercy, le jeudi 7 juin 2018.

Félicitations à Mélissa pour avoir à nouveau accepté de courir sous nos couleurs !



Mélissa MANCO en plein effort !

La journée d'ADVOCACY France...

...sur la santé mentale



La Journée sur la santé mentale, en partenariat avec Advocacy France

Lorsque l'association amie et partenaire de la notre, a proposé à l'APAHF de s'associer à l'organisation d'une conférence sur la santé mentale, nous avons sauté sur l'occasion de faire un focus sur un handicap trop souvent méconnu et insuffisamment mis en avant : le handicap mental.

Cette conférence a ainsi eu lieu au Centre d'Activités Sportives et Culturelles de Bercy, le 20 juin 2018 et se fondait sur la restitution d'un long et fructueux travail de recherche. Ce travail a eu le mérite, au travers d'enquêtes de terrain, de fournir un panorama éclairant sur la réalité d'une situation souvent ignorée, en donnant (enfin !) la parole aux principaux intéressés.

Bravo aux organisateurs de cette belle et émouvante manifestation, riche de témoignages et d'échanges vibrants de vérité !

L'Assemblée Générale de l'APAHF...

Le mot du Président,

Sébastien HUMBERT, Président de l'APAHF-Finances remercie les personnes présentes (environ 50), qui se sont déplacées dans un contexte social un peu compliqué cette année avec une grève des transports.

Remerciements à nos partenaires de toujours, tel le Secrétariat Général représenté aujourd'hui par Mr BROSSIER avec qui nous entretenons de très bonnes relations depuis son arrivée. Remercions aussi nos partenaires mutualistes (MGEFI et MASFIP), également représentés. Le Président de l'ATSCAF Fédérale, Francois CLINET nous fait l'amitié d'être parmi nous. L'ATHA en la personne de sa Présidente Françoise FOURNIER est en outre, une fois de plus avec nous.

Avec tous ces partenaires, nous défendons les mêmes valeurs.

Sébastien a une pensée très forte pour Isabelle JOFFRE, Secrétaire de l'APAHF qui malheureusement n'est pas là aujourd'hui. Isabelle nous a envoyé un message pour dire qu'elle pense bien à nous et nous souhaite à tous une bonne journée. Envoyons lui une belle pensée et de grosses bises, ça lui fera très plaisir. En espérant qu'elle se remette très vite.

Avant de commencer, faisons le compte des adhérents présents et à jour de leur cotisation 2017 ainsi que des pouvoirs. Il y a 50 pouvoirs + 7 pouvoirs inexploités (soit avec un seul nom, la personne citée avait déjà ses 3 pouvoirs réglementaires ou alors sans nom).

La majorité est fixée à 45.

ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

Plusieurs modifications statutaires ont été soumises à l'ordre du jour et approuvées à l'unanimité (document complet à votre disposition sur demande au siège).

a) article 2 : Modification du siège social qui ne change pas d'adresse mais d'étage...Nous passons du 6ème étage au 1er étage...et abandonnons le numéro de télécopie, matériel que nous n'utilisons plus.

b) Deuxième modification qui concerne le règlement intérieur mais que le conseil d'administration a voulu soumettre à l'AG. Article que nous appellerons -Répartition des responsabilités entre les membres de l'association et l'APAHF.

Un contrôle interne, par sondage, du Président ou de la Présidente sur l'utilisation des jours APAHF accordés aux Délégués et/ou aux Administrateurs. Ces jours doivent être pris en transmettant l'ordre de mission signé à sa hiérarchie et doivent être compatibles avec la continuité du service. Il convient également de prévenir le Président ou la Présidente de l'APAHF de tout changement temporaire ou définitif de sa situation administrative et ceci afin d'être en règle avec sa responsabilité civile ou celle de l'association. Les adhérents désireux de participer à un groupe de travail peuvent être dans le même cas.

c) Nous sommes en attente d'une réponse du ministère à ce jour, pour savoir si nous

devons nous acquitter ou non d'une assurance responsabilité civile propre à l'association, l'Etat étant son propre assureur.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Rapport Moral par Sébastien HUMBERT (document complet à votre disposition sur demande au siège

2017, Année Européenne

L'APAHF, jeune trentenaire, depuis toujours viscéralement tournée vers l'extérieur et reconnue acteur de l'année européenne des personnes handicapées en 2003, se devait d'axer la thématique de sa journée d'étude sur l'Europe. Nous avons axé notre journée à la fois sur les 60 ans de la signature du traité de Rome, fondateur de l'Union européenne en 1957 et les 30 ans du programme européen d'échange étudiant Erasmus en 1987. Nous l'avons d'ailleurs bien constaté à l'issue des débats, l'Union Européenne a beaucoup et de plus en plus d'implications dans les orientations nationales de la politique publique du handicap. L'occasion pour notre association de s'interroger sur un certain nombre d'incohérences quant à la position européenne de la France dans le domaine du handicap. Ainsi, le remplacement de la traditionnelle carte d'invalidité par la carte de mobilité inclusion est-elle un signe fort de la France à l'endroit des personnes en situation de handicap. Mais dès lors pourquoi notre pays est-il parmi les rares Etats membres à ne pas avoir pris part au groupe de travail relatif à l'instauration d'une carte d'invalidité bénéficiant à l'ensemble des citoyens européens en situation de handicap ?

Une nouvelle fois, l'APAHF, bien représentée par Thierry PREVOSTEL et Sébastien HUMBERT, a été conviée à participer au forum européen des personnes handicapées de Bruxelles. Cette année, en la personne de Sébastien HUMBERT, l'APAHF a eu le privilège d'être associée à la 4ème session du Parlement européen des personnes handicapées au sein de la délégation française.

2017, Année électorale

L'APAHF s'est à nouveau mobilisée pour vivre intensément cette année d'élections en portant haut et fort les préoccupations des personnes en situation de handicap et des parents ayant un enfant en situation de handicap, notamment auprès des candidats à la magistrature suprême.

Elu Président de la République Française le 7 mai 2017, Emmanuel Macron a fait du handicap l'une des priorités de son quinquennat. Vaste programme s'il en est...amélioration de la vie quotidienne, du marché du travail, maintien dans l'emploi, facilitation de la scolarisation des enfants, soutien aux aidants, meilleur accès aux soins . Ces nombreuses promesses ont été faites, seront-elles suivies ?

La nomination d'un Secrétaire d'Etat en charge des personnes en situation de handicap et placé auprès du Premier Ministre, était a priori une excellente nouvelle, pourtant, les motifs de préoccupations en 2017, n'ont pas manqué...

Meilleur pouvoir d'achat avec l'augmentation de 100 euros de l'AAH, ce qui, en soit, est encourageant, mais pourquoi cela devrait-il être fait en deux ans et non pas dès le 1er janvier 2018 ? Même à un peu plus de 900 euros par mois, les bénéficiaires de l'AAH demeurent en dessous du seuil de pauvreté. Un autre sujet d'inquiétude concerne la

remise en cause progressive d'un objectif à atteindre auquel une association comme la nôtre est réellement attaché et qui constitue l'un des fondements d'une société inclusive. Accessibilité pour les personnes en situation de handicap et de tout handicap, pour les femmes enceintes et personnes avec poussette, pour les personnes âgées et personnes en restriction d'autonomie... Cette remise en question s'observe notamment dans le domaine du logement neuf ou à construire avec l'article 18 de la loi ELAN. Ainsi un habitat accessible devient désormais adaptable, voire évolutif. Dans cet état d'esprit, ce logement doit offrir des caractéristiques de construction minimale permettant l'accès à un ensemble de pièces qualifiées d'unité de vie mais n'ouvrant pas accès à toutes les pièces du dit logement.

Par exemple, un couple de personnes en situation de handicap avec un enfant a deux chambres, il faudra désormais choisir laquelle sera accessible puisque dans l'unité de vie il n'y a qu'une chambre.

Donc c'est une régression phénoménale et complète par rapport à la loi de 2005. Faites le savoir autour de vous !!!!

L'APAHF en tant que membre du GFPH, siège au CNCPH et toutes les associations étaient vent debout contre cet article 18 de la loi ELAN. Tout s'est fait sans les associations...

Des raisons de se réjouir ont également jalonné l'année écoulée.
2017... Année du 30^{ème} anniversaire de l'APAHF ...

Les 25 ans en 2012, sont restés gravés dans les mémoires comme une vraie réussite. Cinq ans plus tard, il fallait se montrer à la hauteur, malgré un contexte budgétaire toujours contraint. Les retours ont été élogieux.

Vous, sans qui rien n'est possible, et pour qui l'APAHF oeuvre au quotidien, vous avez été très nombreux à manifester votre attachement à notre belle association en ce 19 octobre 2017, magnifique moment de convivialité, d'émotion, de générosité, d'échanges et de partage.

UN GRAND MERCI à TOUS ...

Sébastien souhaite soumettre ce rapport moral au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité des présents et des pouvoirs. Merci.

Rapport d'Activité par Sébastien HUMBERT (document complet à votre disposition sur demande au siège). Ce rapport a été adopté à l'unanimité. Merci à tous.

Conformément aux statuts, le Conseil d'Administration s'est réuni à 3 reprises en 2017 : les 28 mars, 3 juillet et 20 octobre. Les 27 mars et 4 juillet, une réunion de Bureau et des groupes de travail relatifs à la sensibilisation dans les écoles et la préparation de la journée d'étude ont été organisés.

Les demandes d'accompagnement ont augmenté de + 14% par rapport à 2016.

L'APAHF tient depuis toujours à préserver sa vocation universelle en portant les préoccupations des parents d'enfant en situation de handicap et des agents eux-mêmes en situation de handicap, tant au sein de notre ministère qu'en dehors (dans les autres fonctions publiques ou le secteur privé). Nous sommes reconnus d'intérêt général.

Avec 309 adhérents à jour de leur cotisation, l'APAHF renoue avec une tendance en hausse avec + 16,2 % par rapport à 2016 .

Cependant avec nos partenaires et nos bienfaiteurs qui nous soutiennent, nous dépassons les 500 personnes.

Afin de vous apporter un soutien effectif et constant dans la prise en charge de vos

difficultés, l'APAHF a pu compter sur l'appui sans faille du ministère, des mutuelles, des assistantes sociales et de tous les intervenants autour de la vie de l'agent.

L'APAHF 2017 en quelques dates

- janvier : invitation aux voeux ministériels et du Secrétariat Général (les membres du Bureau).
- février : participation à une conférence débat sur le handicap avec certains candidats à la présidentielle. M. MELENCHON était présent ainsi que M. DENIZIOT, conseiller en charge du handicap auprès de M. FILLON.
- intervention de Sébastien HUMBERT lors de la journée des correspondants locaux handicap.
- mars : invitation de Sébastien HUMBERT à l'AG de l'association des travailleurs handicapés de la Poste et d'Orange. Sébastien a pris la parole pour présenter le projet de fédération des associations.
- Dans le prolongement du 11 février , nous avons eu un rendez-vous avec M. Pierre DENIZIOT et avec la conseillère pour le handicap de M. MACRON. (Sébastien HUMBERT, Dany LEMOINE, Thierry PREVOSTEL et Sabine TITAUD).
- avril : invitation à un séminaire organisé par le conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes sur la convention internationale des droits des personnes handicapées (Sébastien HUMBERT).
- juin : participation de Sébastien HUMBERT et Thierry PREVOSTEL à la 1ere édition de Bercy Innov'.
- participation au traditionnel Cross de Bercy. Merci à J-Claude CALIF et Christelle LOUISON d'avoir représentés l'APAHF.
- J-Pierre CHEYMOL et Christophe TOUREAU ont été invités à la restitution du magnifique exploit sportif du challenge Normandie Sans Frontière dont l'APAHF fut partenaire en 2016.
- juillet : Assemblée Générale de l'APAH-Finances, lieu incontournable d'échanges entre les adhérents, les délégués et les administrateurs, ainsi que toutes les personnes présentes.

Il convient de souligner une nouvelle dynamique en région avec une forte mobilisation des délégués et des administrateurs dans les départements. Bravo à la toute nouvelle délégation de Haute-Loire avec David Amanchantoux et Paul Louche. Par ailleurs, Françoise Moisson, déléguée de Paris porte son expertise et celle de l'APAHF jusque dans les instances paritaires de concertation sur l'accessibilité des applications informatiques de notre ministère pour les agents déficients visuels. Merci à Dany Lemoine, Vice-président pour son remarquable travail de mise à jour du site internet. N'hésitez pas à solliciter Dany pour l'enrichir. Merci à Michèle DOUCHET, adhérente du Rhône, pour son énergie à reformater la maquette de notre revue, sans omettre de remercier Jean-Max LOUISON pour son investissement en la matière.

- septembre : retour de l'APAHF, au sein de la Commission emploi du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées avec Sébastien HUMBERT, représentant le GFPH dont l'association est membre.
- invitation aux AG de la MGEFI et de la MASFIP (Sébastien HUMBERT)
- octobre : Journée d'étude des 30 ans de l'APAHF...très grande réussite, tant au plan du thème, du contenu de la journée, des intervenants, des sponsors, de la restauration, de tous les intervenants et de tous les acteurs investis. Merci à tous...
- décembre : invitation à la journée FO sur le handicap (Françoise MOISSON et Sabine TITAUD).

- participation de l'APAHF au forum européen des personnes handicapées de Bruxelles (Sébastien HUMBERT et Thierry PREVOSTEL). La ville de Lyon fut cette année distinguée pour son action en faveur des personnes en situation de handicap.
- Sébastien HUMBERT a été convié à siéger au Parlement européen parmi les membres de la délégation française invitée .
- Tirage de notre traditionnelle tombola le 14 décembre par Philippe Périchon. Merci à nos donateurs et bravo aux gagnants. Pour 2018, nous aurons un nouveau grand partenaire - l'ATSCAF - avec qui nous partageons de belles valeurs. et aussi ...nous avons participé comme les autres années.
- à l'accueil des nouveaux agents au 1er septembre dans certaines Directions ,
- aux ADA locales de la MGEFI et de la MASFIP
- aux accueils des promotions de stagiaires dans les écoles financières à Lyon, Tourcoing, Clermont-Ferrand, Noisiel...
- participation à l'opération Handifférence dans le 31,
- organisation d'une galette dans le 72,
- présentation de l'association dans le 29, 43, et 53,
- mise à jour des sites locaux dans le 29, 38...
- et bien d'autres actions de sensibilisation

Rapport Financier par Thierry PREVOSTEL (document complet à votre disposition sur demande au siège). Rapport adopté à l'unanimité. Merci.

Après deux années déficitaires (-15.000 euros en 2015 et -1287,38 euros en 2016) l'exercice 2017 arrive avec un résultat équilibré et positif de + 5 257,11 euros ...et ceci n'a été possible qu'avec l'aide de tous, adhérents, bienfaiteurs, Délégués et Administrateurs...Merci à tous .

Adhésions en hausse de + 14,05%.

Dons en hausse de +74,72% qui s'expliquent cette année par un don fait par la dissolution de l'association Vie et partage au profit de l'APAHF, d'un montant de 2218,05 euros .Nous avons eu aussi des dons indirects pour un montant de 814,76 euros. Le produit de la tombola qui est un bon vecteur pour se faire connaître des services est de 4196 euros (en 2016, 3415 euros) et c'est une recette nette grâce à la BFM. Pour les recettes, il y a aussi les remboursements des transports parisiens du Président par la CRIPH pour un montant de 1610,80 euros.

Nous remercions la MGEFI, la MASFIP, l'AMF, la Société Générale, Easymov, l'imprimerie nationale...pour leur appui financier sans faille.

projet associatif 2018 adopté à l'unanimité (document complet à votre disposition sur demande au siège).

Les objectifs 2017 ont été tenus.

Sur l'augmentation du nombre d'adhérents, sur la rigueur budgétaire, sur les partenariats qui ont été repensés et dont les recettes sont affectées au financement d'actions spécifiques tel notre dîner de gala des 30 ans grâce à la MGEFI ...

Nous avons des demandes d'aide et de soutien en constante augmentation.

Nous avons une communication transparente et volontariste qui ne laisse personne au bord du chemin, du moins on l'espère.

Le journal est diffusé par mail mais nous n'oublions pas les 82 ou 83 adhérents qui n'ont pas de boîte mail ou pour qui le journal papier est indispensable, comme lien essentiel de vie sociale .

Comme Danièle, notre plus ancienne adhérente et militante, membre d'honneur de l'association qui est en maison de retraite et à qui nous rendons visite plusieurs fois par an.

Comme Fanny (31 ans) qui est en situation de trisomie 21, pour qui recevoir du courrier est très important pour garder un lien social même si elle sait se débrouiller avec internet.

En tout cas le journal rencontre un succès qui ne se dément pas.

Notre ministère a clairement exprimé le souhait d'associer directement l'APAHF aux actions menées en lien avec le handicap. Nouveau partenariat avec l'ATSCAF.

L'adhésion à l'association n'est pas un préalable à notre aide mais elle est le socle d'une association.

Nous continuons à recruter, accompagner et responsabiliser celles et ceux qui souhaitent s'investir davantage dans notre association .

Ce projet associatif est tourné aussi vers l'extérieur : partenariat avec l'association de la Poste et d'Orange pour une sensibilisation dans les écoles, recréer les bases d'un groupement d'associations dans le secteur public élargi.

Les maitres mots pour 2018 restent : pragmatisme, ambition, optimisme, confiance, collaboration, mais d'abord et avant tout SOLIDARITE...

Budget prévisionnel 2018 adopté à l'unanimité (document complet à votre disposition sur demande au siège). On demeurera prudent avec un budget équilibré car nous ne bénéficierons pas tous les ans de la dissolution d'une association.

Intervention de Mr TREMOYET, Président de l'association Orange Amitié (documentation et coordonnées à votre disposition sur demande au Siège)

Mr TREMOYET vient nous parler des addictions que peuvent avoir les personnes en situation de handicap et qui prennent une dimension encore plus amplifiée.

Handicap et addiction est un sujet qui, quoique problématique, est très peu évoqué.

L'association s'occupe de toutes les addictions, même si en entreprise, le premier problème est celui de l'alcool. Avec une expérience de plus de 50 ans, l'association apporte des solutions personnalisées. Elle prévient et sensibilise aux différents impacts liés aux consommations et comportements addictifs.

Elle fait aussi de la formation auprès de l'ensemble des personnels et des intervenants (assistantes sociales, médecins ,etc...)

Les personnes en situation de handicap sont mal informées. Une actualité qui nous alarme et qui doit nous amener à travailler ensemble réside dans la montée des dépendances liées aux médicaments et aux antidouleurs.

Merci à M. TREMOYET pour cette intervention et n'hésitons pas à faire passer le message et à oeuvrer ensemble.

Renouvellement du tiers des Administrateurs dont les membres du Bureau élus en 2015.

10 postes sont à pouvoir pour 11 candidats.

candidats

CALIF Jean-Claude

COSTES Sylvie (élue Trésorière adjointe)

DELVERT Véronique

GHSQUIERE Christèle

HUMBERT Sébastien (élu Président)

LE DU Catherine

LEMOINE Dany (élu Vice-président)
LOUISON Christelle
PREVOSTEL Thierry (élu Trésorier)
SATAR Didier (élu Secrétaire Général adjoint)
TITAUD Sabine (élue Secrétaire Générale)

Jean-Claude a obtenu 45 suffrages et n'a pas été réélu. Nous le remercions pour son engagement au sein de l'association depuis tant d'années, de son investissement et n'oublions pas qu'il demeure Délégué de Paris

Merci de votre engagement. Merci aux adhérents pour leur confiance.

Merci à tous nos partenaires, intervenants et acteurs techniques sans qui cette journée n'aurait pas été possible .

Merci à tous pour cette journée passée ensemble et à l'année prochaine !

Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



L'APAHF en région...

- L'APAHF en Rhône-Alpes (Région Auvergne-Rhône-Alpes) :

Le 20 mars dernier, le Président de l'APAHF a été convié à s'exprimer devant les adhérents MGEFI / MASFIP de Haute-Savoie, réunis à **Annecy** pour l'occasion. Merci à Alexandre BASSAL pour son implication dans l'organisation de cette rencontre très réussie.



Le DUODAY en **Isère** : Le 26 avril dernier, une opération nationale d'envergure européenne était conjointement menée par le Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées et le Comité Interministériel au Handicap : le DUODAY.

Cette journée offrait la possibilité à une personne en situation de handicap de découvrir le quotidien professionnel de personnes "valides" au sein d'une entreprise, d'une administration ou d'une association.

Opération originale fondée sur le volontariat et qui s'inscrit parfaitement dans la politique du Gouvernement visant à favoriser une Société davantage inclusive pour les personnes en situation de handicap, notamment dans le domaine de leur insertion professionnelle et de leur maintien dans l'emploi. L'occasion aussi pour les travailleurs "valides" de prendre conscience de la réalité du handicap et de "faire tomber" certains préjugés.

Au sein des Ministères économique et financier, le DUODAY a été conjointement promu par le Secrétariat Général (SGMEF), la Cellule de Recrutement et d'Insertion des Personnes Handicapées (CRIPH) et l'Association Pour l'Aide au Handicap au sein du ministère des Finances (APAHF) auprès des différentes Directions.

Comme toujours, la DGFIP a répondu présent en s'associant à cette opération et particulièrement en Isère où cette journée a permis d'offrir un temps fort de communication sur la question de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

7 agents se sont portés volontaires pour accueillir au sein de leur service une personne handicapée et 4 duos ont pu être organisés.

2 au SIE Belledonne Vercors, 1 à la Trésorerie de Bourgoin Jallieu collectivités et 1 au SIE de Vienne. Cette journée a permis de faire découvrir un environnement de travail ainsi que les métiers exercés.

M. HUMBERT, président de l'APAHF a ouvert cette journée d'échange et de partage au sein du SIE Belledonne Vercors, en compagnie d'Arielle JACQUOT, correspondante handicap locale. Cela a été l'occasion d'échanger sur les motivations de chacun et sur le regard porté sur le handicap. Les participants sont remerciés pour leur implication dans cette journée.

Le 12 juin 2018, Sébastien HUMBERT a effectué devant les stagiaires cadres C de l'**ENFIP Lyon**, et pour la première fois dans cette configuration, sa traditionnelle conférence de promotion de l'APAHF.



- L'APAHF dans le Nord-Pas-de-Calais (Région Hauts-de-France) :

Le 7 septembre dernier, c'est Annie-Laure MATHIEU (Déléguée APAHF du 59) qui a représenté l'association à l'occasion de l'accueil des nouveaux agents à la **DRFIP59**. Un grand merci à elle, pour sa gentillesse et sa disponibilité.

...L'APAHF en région

- L'APAHF en Midi-Pyrénées (Région Occitanie) :

Le vendredi 9 mars 2018, Sébastien HUMBERT est à nouveau intervenu, toujours avec la même satisfaction et le même enthousiasme, devant la promotion des stagiaires de l'ENFIP Toulouse (Ecole du Cadastre). Il a présenté l'action de l'association devant un auditoire attentif.

L'APAHF en bref...

- **L'Assemblée Générale de l'ATHA** : le samedi 24 mars 2018, l'association amie de l'APAHF, l'Association des Travailleurs Handicapés de la Poste et Orange (ATHA) tenait son Assemblée Générale dans une atmosphère conviviale, en présence de Sébastien HUMBERT.

- **Visite à la doyenne de nos adhérents** : Danièle VANSTEENBERGHE est une infatigable militante goûtant aujourd'hui un repos bien mérité dans une maison de retraite d'Ile-de-France. Parce que la solidarité doit également être intergénérationnelle, Sabine TITAUD (Secrétaire Générale de l'APAHF et Déléguée du 63), Cécile COURSET (Administratrice et Déléguée du 97, présente en métropole à l'occasion de notre Conseil d'Administration de clôture des comptes 2017) et Sébastien HUMBERT ont donc rendu visite à la doyenne de notre belle association, le 28 mars dernier.



- **Rendez-vous avec Jean-Christophe MAUBOUSSIN** : Sabine TITAUD (Secrétaire Générale de l'APAHF) et Sébastien HUMBERT ont été reçus par M. MAUBOUSSIN, Chef de Bureau au sein de la DRH de la DGFIP, chargé des relations sociales. Le 16 mai 2018, nous avons ainsi porté les préoccupations des agents en situation de handicap et des parents d'enfants eux-mêmes en situation de handicap, auprès de la Direction Générale.

- **Assemblées Générales de la MGEFI et de la MASFIP** : c'est cette année encore, avec beaucoup de bonheur que Sébastien HUMBERT a été convié à participer aux Assemblées Générales de la MGEFI (le 28 juin à Pau) et de la MASFIP (le 12 septembre à Clermont-Ferrand). En Auvergne, il était accompagné des « locales de l'étape », Sabine TITAUD et Sylvie COSTES (Trésorière-adjointe).

Merci à elles ainsi qu'aux comités d'organisation pour avoir parfaitement orchestré ces journées.



- **Rendez-vous avec le Secrétariat Général du Ministère** : le 28 septembre dernier, Sabine TITAUD, Thierry PREVOSTEL et Sébastien HUMBERT ont rencontré Brice CANTIN (Chef du Service RH au SGMEF), Christophe LANDOUR (Sous-Directeur RH et Référent handicap du Ministère) et Emmanuel BROSSIER (Chef de Bureau en charge de la coordination des politiques ministérielles) afin d'évoquer ensemble les problématiques liées au handicap au sein des ministères financiers, les orientations de notre Ministère en la matière et les actions conjointes que pourront mener le SGMEF et l'APAHF.



Exemple pour un Prêt BFM Liberté⁽¹⁾ - Auto de 7 000 € sur 60 mois : taux débiteur annuel fixe de 3,15 %, soit un TAEG fixe de 3,20 %. Mensualités de 126,25 € (hors assurance DIT⁽²⁾ facultative). Montant total dû : 7 575 € (sans frais de dossier et hors assurance DIT⁽²⁾ facultative).

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT⁽²⁾ facultative, cotisation de 1,98 € par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT facultative : 118,80 €, soit un TAEA (taux annuel effectif de l'assurance) de 0,65 %, non inclus dans le TAEG du prêt. Conditions en vigueur du 01/09/2018 au 31/10/2018. Pour un prêt d'une autre durée et/ou montant, voir conditions en agence Société Générale.

QUENTIN, AGENT DU SECTEUR PUBLIC, S'INVESTIT DANS SON TRAVAIL

MAIS AUJOURD'HUI, IL INVESTIT DANS UNE
NOUVELLE VOITURE



Pour Quentin et tous
les agents du secteur public

PRÊT BFM
LIBERTÉ⁽¹⁾-AUTO

1 À partir de
%
TAEG fixe

Hors assurance DIT⁽²⁾ facultative,
pour une durée de 6 à 12 mois, à partir de 1 500 €.
Taux en vigueur du 01/09/2018 au 31/10/2018.



BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

RETROUVEZ-NOUS SUR BFM.FR ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE



SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE

Les partenaires



La Solidarité de l'Imprimerie nationale



SIEGE DE L'APAHF
IMMEUBLE ATRIUM
5 PLACE DES VINS DE
FRANCE
BP 173
75573 PARIS CEDEX 12

Le comité de rédaction :

Sébastien HUMBERT avec l'aide des membres du Bureau de l'APAHF.
Toutes les photographies sont libres de droit.
Avec l'aimable concours de Michèle DOUCHET

Demande d'adhésion à l'APAHF-Finances

cotisation annuelle 30 €

Vos coordonnées personnelles

Renseignements obligatoires

Madame Monsieur Madame & Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mobile :

Émail :

Vous n'êtes pas fonctionnaire

Situation administrative

Vous êtes fonctionnaire d'un des Ministères Financiers
(précisez l'administration) :

Votre conjoint est fonctionnaire d'un des Ministères Financiers
(précisez l'administration) :

Vous êtes fonctionnaire d'un autre Ministère
(précisez l'administration) :